

UNIVERSITÉ D'ALGER I
FACULTÉ DE MÉDECINE



Le système de soin en Algérie

Dr. D. AZZOUZ
Maitre-assistant
Service de Médecine Légale
CHU MUSTAPHA

Plan :

1. Introduction - Définitions
2. Caractéristiques d'un système de santé
3. Les objectifs d'un système de santé
4. Différents types de systèmes de santé
5. Les structures administratives
6. La planification sanitaire
7. Conclusion



Introduction - Définitions

- ▶ Il est de plus en plus communément admis que, pour **préserv**er et **améliorer la santé des populations dans le monde**, les pouvoirs publics doivent concevoir des **systèmes de santé solides et efficaces capables de prévenir les maladies et d'offrir un traitement à toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants sans distinction, où qu'ils habitent.**
- ▶ Dans de nombreux pays en développement, le mauvais état des systèmes de santé est l'un des principaux obstacles à l'accès aux soins essentiels.
- ▶ Dans certains pays riches, une part importante de la population n'a pas accès aux soins, car les systèmes de protection sociale ne sont pas équitables.

Introduction - Définitions



- ▶ **Art. 4.** (LPPS Loi 85-05 du 16-02-1985): « Le système national de santé se **définit** comme **l'ensemble des activités et des moyens destinés à assurer la protection et la promotion de la santé de la population**. Son organisation est conçue afin de prendre en charge les besoins de la population en matière de santé. De manière **globale, cohérente et unifiée** dans le cadre de **la carte sanitaire.** »



Introduction - Définitions



- ▶ **Art. 25.** (LPPS Loi 85-05 du 16-02-1985)- « On entend par **santé publique**, l'ensemble des mesures préventives, curatives, éducatives et sociales ayant pour but de **préserver et d'améliorer la santé** de l'individu et de la collectivité. »



Définitions



1. LES SOINS :

- ▶ **Attention, application** envers quelqu'un ou quelque chose;
- ▶ En santé : **moyens** par lesquels on s'efforce de rendre la santé à 1 malade;
- ▶ Plusieurs types : soins médicaux, infirmiers, palliatifs...

Définitions

2. Le Système de santé :



- ▶ Une organisation offre de soins dans un pays;
- ▶ « Toutes les activités, officielles ou non, qui portent sur les services de santé mis à disposition d'une population et sur l'utilisation de ces services par la population » (OMS);
- ▶ « **Ensemble des moyens et activités dont la fonction est la production de la santé** (promotion, prévention, réparation, rééducation, réinsertion) »;

Ensemble des organisations, institutions et ressources dont l'objectif principal = **améliorer et maintenir la santé**. Composé de sous-systèmes (financier, politique, soins).



Définitions

3. Offre de soins :

- ▶ Coexistence secteur public et secteur privé.
- ▶ Ensemble des dispositifs qui doivent répondre à la demande de soins (**curatifs** ou **préventifs**).



Définitions

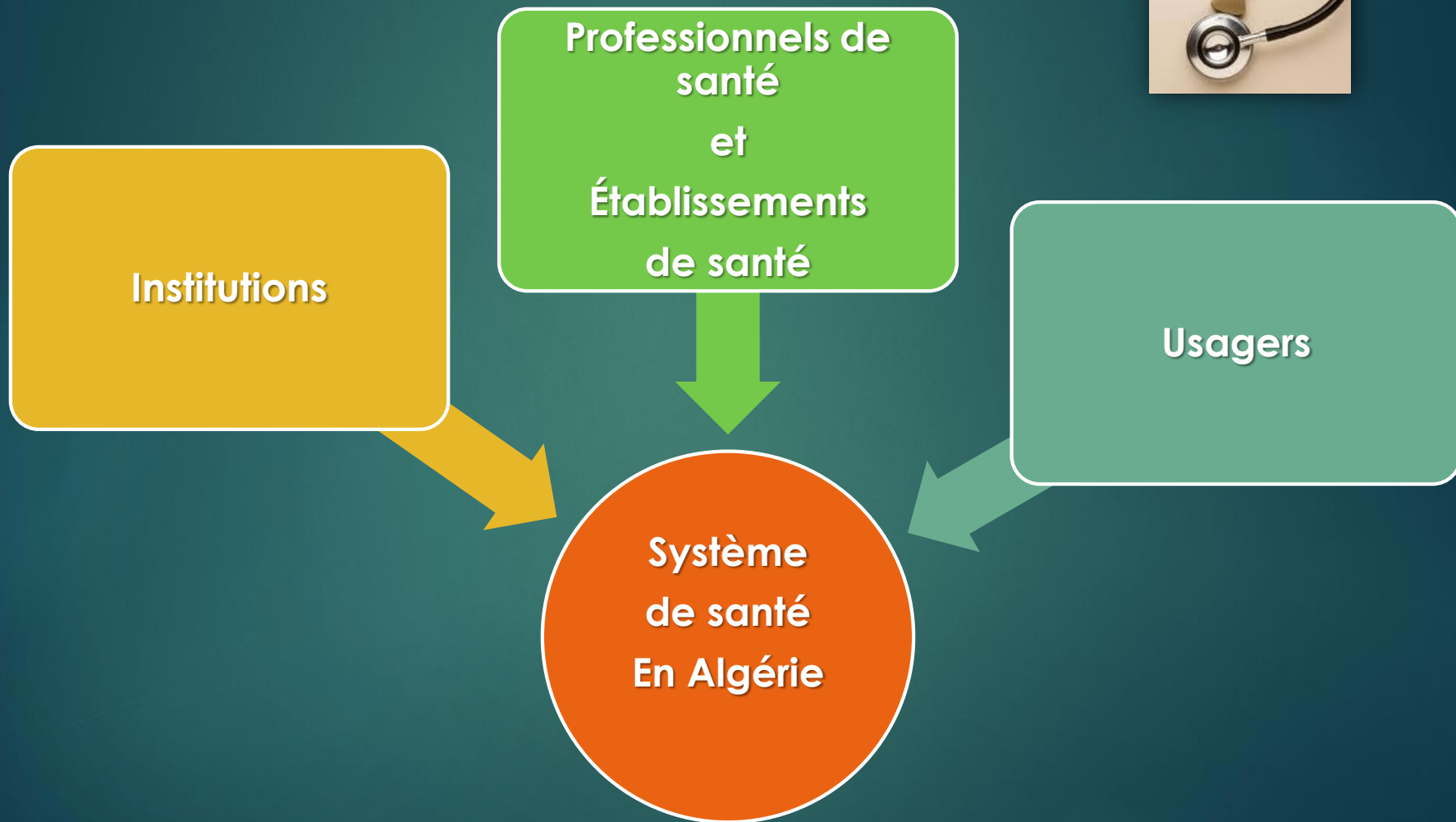


4. Prévention :

- ▶ **Anticiper** des **phénomènes** risquant d'entraîner ou d'aggraver des problèmes de santé.
- ▶ Ensemble des **actions** mises en place pour éviter ou réduire le nombre et la gravité.
 1. **Prévention primaire** : éviter la survenue des maladies ou problèmes de santé (vaccination);
 2. **Prévention secondaire** : arrêter la progression ou l'évolution des maladies (dépistage);
 3. **Prévention tertiaire** : réduire l'impact des maladies, éviter les rechutes et complications (rééducation, ETP);
 4. **Prévention quaternaire** : accompagner la fin de vie (soins palliatifs).

Définitions

5. Les acteurs :



Définitions

5. Les acteurs :



Usagers

- Patient
- Bénéficiaire
- Population



Définitions

5. Les acteurs :



Professionnels de
santé(1) :

- Professions nombreuses
- On a :médecin, chirurgien-dentiste, sage femme, pharmacien, masseurkinésithérapeute, infirmier ,pédicure, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale, opticien-lunetier, audioprothésiste, diététicien.

Définitions

5. Les acteurs :



Professionnels de santé
(2):

Professions médicales et pharmaceutiques :

Professions paramédicales :

Définitions

5. Les acteurs :

Professionnels de santé
(3):



❖ **Médecins libéraux : Principes de référence :**

- liberté de prescription
- respect secret médical
- liberté d'installation
- paiement à l'acte
- contrôle par les pairs exclusivement

Définitions

5. Les acteurs :

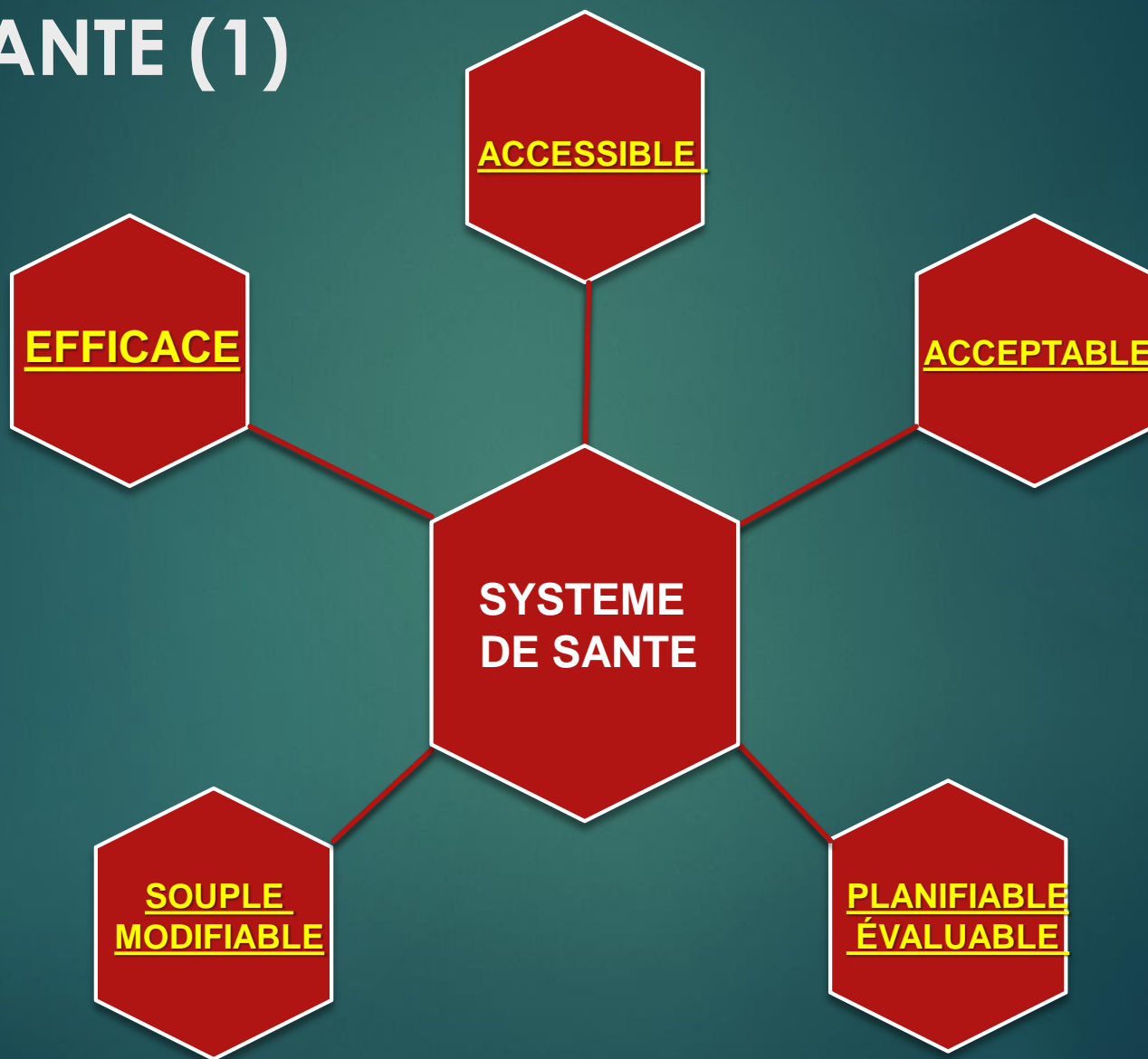
Les institutions

- ❖ **Institutions :**
 - politiques
 - scientifiques
 - financement
 - collectivités territoriales

- ❖ **« Satellites » :**
 - associations
 - instituts de recherche ...



CARACTERISTIQUES D'UN SYSTEME DE SANTE (1)



CARACTERISTIQUES D'UN SYSTEME DE SANTE (2)

Le système de santé doit être :

- ▶ **EFFICACE** : Cette efficacité est de deux ordres :
 - **technique** : par l'intermédiaire, sinon l'obligation des résultats.
 - **économique** : des choix compatibles avec des efforts des pays pour assurer le financement des besoins de santé, tout en respectant les progrès de la science.
- ▶ **ACCESSIBLE** : sur deux plans:
 - **géographique** :
 - **économique** : le coût ne devant pas lui faire obstacle.
- ▶ **ACCEPTABLE** : le système de santé doit avoir l'assentiment (accord, consentement volontaire) de la population;
- ▶ **PLANIFIABLE ET ÉVALUABLE** ;
- ▶ **SOUPLE ET MODIFIABLE**: Le système de santé doit pouvoir s'adapter à toute situation nouvelle imposée par le type de morbidité, le progrès technologique et les conditions socio-économiques

LES OBJECTIFS D'UN SYSTEME DE SANTE (1)

- ▶ **La restauration de la santé** : distribution des soins à l'individu.
- ▶ **La prévention** : ensemble des mesures visant à éviter ou réduire la fréquence et la gravité des pathologies et des accidents.
- ▶ **La promotion de la santé** : formation de qualité des professionnels de santé et recherche biomédicale.



LES OBJECTIFS D'UN SYSTEME DE SANTE (2)

- **Art. 5.** (LPPS Loi 85-05 du 16-02-1985) Le système national de santé est caractérisé par :
1. La prédominance et le développement du secteur public ;
 2. Une planification sanitaire qui s'insère dans le processus global du développement économique et social national
 3. L'inter sectorialité dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de santé ;
 4. Le développement des ressources humaines, matérielles et financières en adéquation avec les objectifs nationaux de santé;
 5. La complémentarité des activités de prévention, de soins et de réadaptation;
 6. Des services de santé décentralisés, sectorisés et hiérarchisés, en vue d'une prise en charge totale des besoins sanitaires de la population ;
 7. L'organisation de la participation active et effective de la population à la détermination et à l'exécution des programmes d'exécution sanitaire.
 8. L'intégration des activités de santé quel que soit le régime d'exercice.

LES OBJECTIFS D'UN SYSTEME DE SANTE (3)

- **Art. 3.** (LPPS Loi 85-05 du 16-02-1985) - Les objectifs en matière de santé visent la protection de la vie de l'homme contre les maladies et les risques, ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail, notamment par:
1. **Le développement de la prévention ;**
 2. **La distribution de soins répondant aux besoins de la population ;**
 3. **La protection sanitaire prioritaire des groupes à risques ;**
 4. **La généralisation de la pratique de l'éducation physique , des sports et des loisirs :**
 5. **L'éducation sanitaire.**

DIFFERENTS TYPES SYSTEMES DE SANTE

Selon le statut des producteurs de soins, du type de protection de la population et du mode de financement du système, on distingue trois types : centralisé, décentralisé et mixte:

1- Système centralisé : est adopté par les pays socialistes et le royaume uni (National Health Service). La production de soins est assurée dans le cadre d'un monopole public.

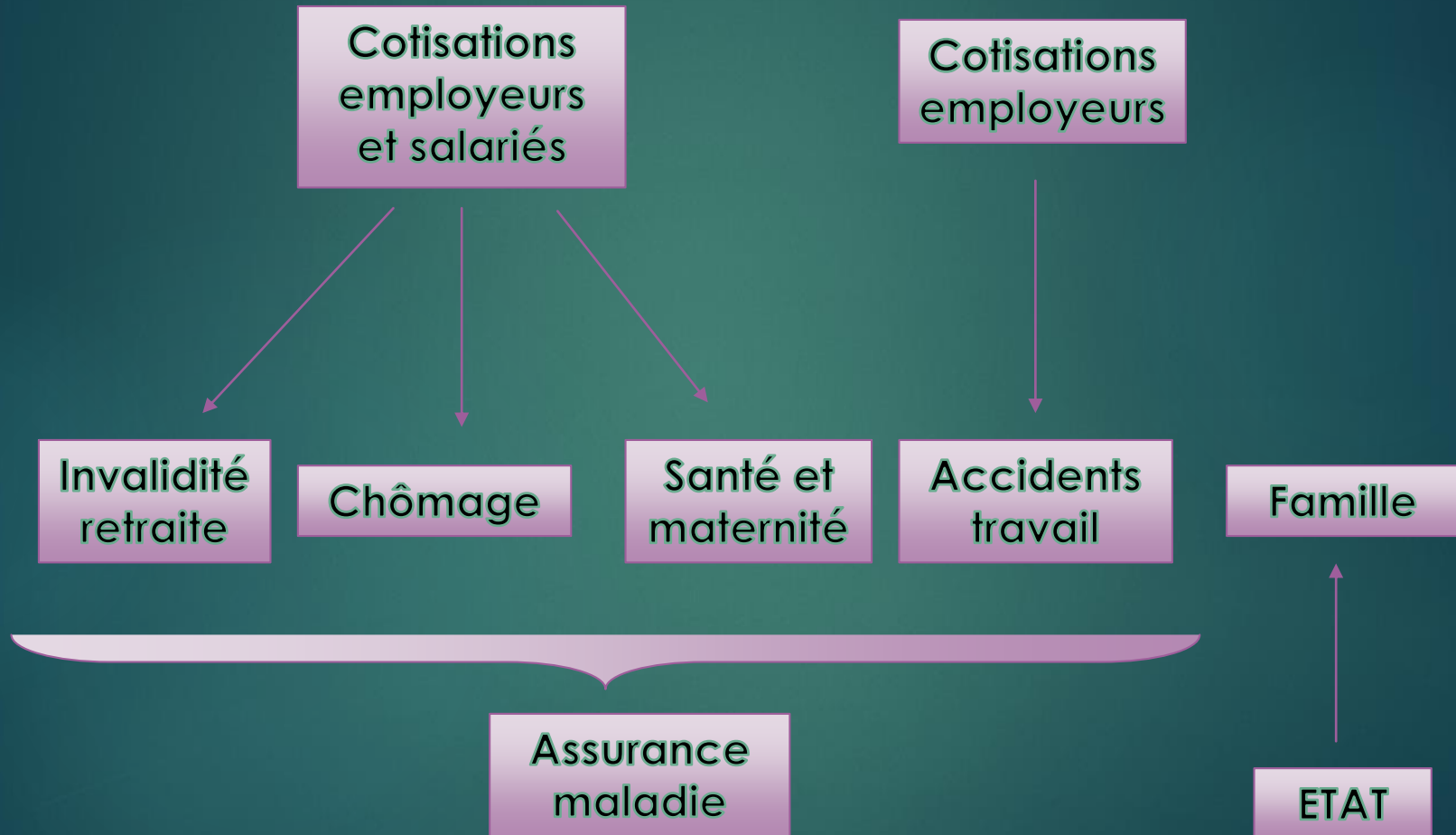
2- Système décentralisé: C'est un système libéral soumis à la loi du marché où le régulateur est le prix. (Etats unis d'Amérique et la Suisse).

3- Système mixte: Il associe la décentralisation et la centralisation. Le système français en est un exemple.

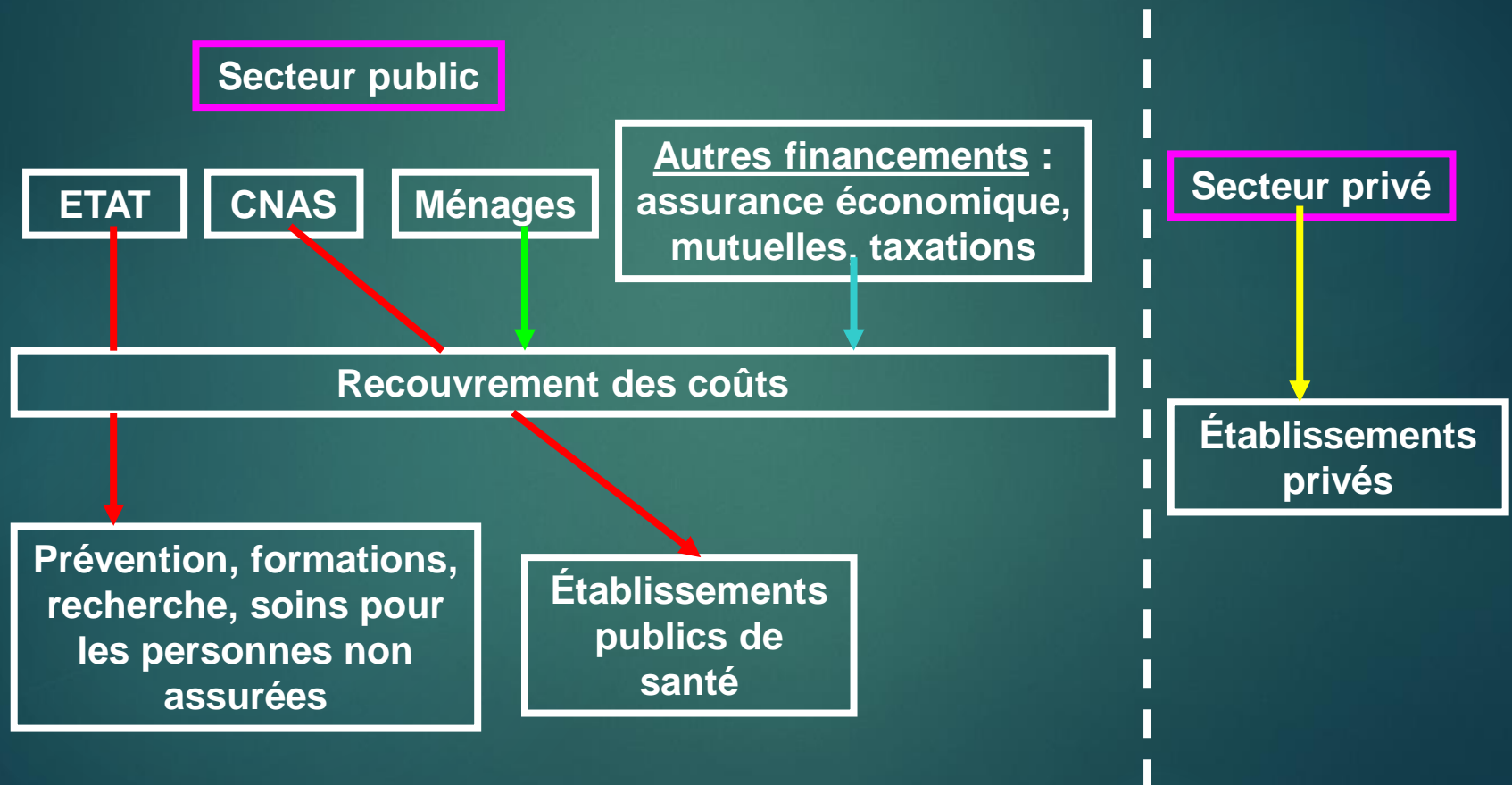
La décentralisation se manifeste au niveau des usagers qui bénéficient d'une liberté dans le choix du producteur de soins, de l'établissement de soins .

La centralisation, elle est liée au rôle de l'état et des organismes d'assurance-maladies dans le financement du système.

Prestations : la protection sociale « Algérie »



Financement de la santé « Algérie »



Structures administratives

- ▶ L'organisation du système national de santé repose sur un ensemble de **structures administratives**, (scientifiques et techniques) :
 - **Administration centrale du ministère de la santé;**
 - **Structures spécialisées autonomes;**
 - **5 Régions Sanitaires avec 5 CRS;**
 - **48 DSP (Directions de la Santé et de la Population - Une direction par wilaya);**
 - **CHU;**
 - **EHS (Etablissements Hospitaliers spécialisés);**
 - **SAMU-Algérie;**
 - **Comités Médicaux Nationaux;**
 - **Conseil de Déontologie Médicale (Conseil de l'ordre);**
 - **Conseil National de l'Ethique en sciences de la santé;**
 - **Sociétés savantes;**
 - **Syndicats et associations professionnels.**

Planification sanitaire (carte sanitaire) (1)

- La carte sanitaire est le schéma directeur du système national de santé.
- Ainsi la carte sanitaire est conçue à la fois comme :
 - 1. Instrument de planification et de programmation** tenant compte des aspects d'intégration, de décentralisation et de complémentarité des différentes fonctions du système de santé;
 - 2. Instrument de répartition judicieuse et équitable** des ressources humaines matérielles et financières affectées au secteur et prenant en compte l'adaptation du système de santé aux évolutions de la situation.



Planification sanitaire (carte sanitaire) (2)

- ▶ **Art. 23.** – (LPPS Loi 85-05 du 16-02-1985) « **La planification sanitaire** s'insère dans le plan national de développement économique et social. Elle assure **une répartition harmonieuse et rationnelle des ressources** tant humaines que matérielles, dans le cadre de la carte sanitaire. »
- ▶ **Art. 24.** - (LPPS Loi 85-05 du 16-02-1985) La planification sanitaire définit les objectifs et fixe les moyens à mettre en œuvre en matière :
 - d'infrastructures ;
 - d'équipements ;
 - de ressources humaines ;
 - de programmes de formation ;
 - de programmes de santé.



Objectifs démographiques

Indicateurs	Années →	1962	2005	2011	2025
		1963		(*)	(**)
Population (en million)		10.5	32.9	36,717	44.8
Taux brut de natalité (p.1000)		48.5	21.36	24,78	16.9
Indice de fécondité enfants /femme)		7.1	2.3	2,87	2.1
Taux de brut mortalité (p.1000)		14.6	4.47	4,41	4.5
Taux d'accroissement naturel(%)		3.4	1.96	2,04	1.24
Taux de mortalité infantile (p.1000)		171.0	29.71	23,1	5.0
Taux de mortalité maternelle (p.100.000)		500	96.5		8.8
Esperance de vie à la naissance (ans)		47.0	75.3	76,5	80.0
Population âgée de moins de 15 ans (%)		45.5	28.9	27,71	25.5
Population âgée de 15 ans à 59 ans (%) (en âge d'activité)				64,33	
Population âgée de 60 ans et plus (%)		6.3	7.25	7,96	11.9

(*) : Source : Démographie algérienne 2011 – Données statistiques N° 600 – Office National des Statistiques

(**) : Projections ONS / Comité National de la Population (CNP)

CONCLUSION

Bibliographie

- ▶ Tibiche. A: Le système de santé en Algérie, cours des externes, faculté de médecine de Tizi Ouzou, 2007.
- ▶ Pr Bengounia, Dr Cherrad, système de santé en algérie et dans le monde, cours des résidents 2010-2011.
- ▶ Pr Graba, Dr Kezzar, description du système de santé et carte sanitaire, cours des résidents 2010-2011.
- ▶ *Med Ould-Kada, Recueil de Textes Réglementaires relatifs à la Gestion des Etablissements de Santé, Décembre 2010.*
- ▶ Loi sanitaire Algérienne - Loi 85-05 du 16-02-1985.
- ▶ Statistiques MSRH
- ▶ www.who.int

